

## Thème : Actualité du droit des entreprises en difficulté

Date : Mercredi 11 juin 2025 de 9h30 à 17h00

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

### Objectifs :

- *Se mettre à jour concernant un droit en perpétuelle évolution*
- *Etre en mesure d'élaborer une stratégie et une tactique permettant d'apporter une solution efficace aux problèmes causés par les difficultés d'une entreprise*

### Méthodes mobilisées :

#### ➤ Programme :

- Etat des lieux, statistiques et prévisions
- Les réformes récentes depuis 2014 jusqu'à ce jour, concernant :
  - Les procédures amiables (mandat ad hoc, conciliation, règlement amiable agricole)
  - Les procédures collectives (sauvegarde, sauvegarde accélérée, procédure de traitement de sortie de crise, redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement professionnel)
- Les dernières décisions intéressantes de jurisprudence en la matière (2022-2025), concernant tant la prévention que le traitement des difficultés des entreprises
- Focus sur la sauvegarde accélérée et les classes de parties affectées
- Focus sur le sort des entrepreneurs individuels
- Focus sur le sort des créanciers bénéficiaires de sûretés réelles
  - Appel avec mise en état,
  - Formalisme des conclusions d'appel ...

➤ Moyens pédagogiques : Exposé verbal suivi de la communication d'un certain nombre de notes rédigées par l'intervenant

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Bruno BERGER-PERRIN, Avocat Honoraire, Ancien Bâtonnier

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 170€ la journée de formation (hors abonnement) et 85€ pour les avocats « jeune Barreau ». Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.